

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

**Présents** : Monsieur Eric BERLIVET, Madame Annick FAY, Monsieur Alain SOWA, Monsieur Didier RICHARD, Madame Christine KONICKI, Madame Roseline CHAMBEFORT, Madame Virginie FONTANEY, Monsieur Gilles REYNAUD, Monsieur Eric KUCZAL, Madame Mireille FAURE, Monsieur Sébastien BROSSARD, Madame Louise DEFOUR, Madame Maud GAJDA, Madame PESTANA DOS SANTOS Fanny, Madame Marie-Thérèse SZCZECH, Monsieur Bernard FONTANEY, Monsieur Laurent FABRE, Madame Jeanine MAGAND, Madame Suzanne AYEL, Monsieur Guillaume MICHERON, Monsieur Jean SKORA, Madame Danielle RENAUDIER, Monsieur Ivan CHATEL, Madame Pierrette GRANGE, Madame Hélène FAVARD

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur José PESTANA DOS SANTOS par Monsieur Didier RICHARD, Monsieur Bernard FAURE par Monsieur Alain SOWA, Madame Fabienne JACOB par Madame Annick FAY, Monsieur Olivier BROUILLOUX par Madame Hélène FAVARD, Monsieur Fabrice RENAUDIER par Madame Pierrette GRANGE, Madame Carla CHAMBON par Monsieur Ivan CHATEL

**Absents sans pouvoir** : Madame Géraldine FAUVEL, Monsieur Olivier ALLIRAND

**Secrétaire de la séance** : Madame Roseline CHAMBEFORT

Nombre de conseillers effectivement présents : 25

Nombre de participants prenant part au vote : 31

---

## ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire déclare qu'il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Il demande à l'assemblée quelles sont les candidatures et propose celle de Madame Roseline CHAMBEFORT. Le nom de Madame Roseline CHAMBEFORT est mis aux voix.

Pour : 31

Contre : /

Abstentions : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIÈRE	24	24		
UNIS POUR NOTRE CITE	7	7		

Madame Roseline CHAMBEFORT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

---

## APPROBATION DES COMPTES-RENDUS PRECEDENTS

### Comptes rendus du conseil municipal du 1/02/2016 et 29/02/2016

Les comptes rendus des séances du 1<sup>ER</sup> et 29 février 2016 sont adoptés à l'unanimité.

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIÈRE	24	24		
UNIS POUR NOTRE CITE	7	7		

---

## INFORMATION

### Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif exercice 2014

Conformément aux articles L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 26 novembre 2015 a examiné le rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif et non Collectif (RPQS) de Saint-Etienne Métropole relatif à l'année 2014.

Ce document a été étudié lors de la séance du conseil communautaire du 10/12/2015.

Monsieur Guillaume Micheron présente l'exposé suivant :

#### *1. Au niveau communautaire*

Ce rapport présente d'une manière synthétique le fonctionnement des services assainissement collectif et non collectif de Saint Etienne Métropole (SEM). Il présente le prix moyen aux abonnés sur l'agglomération de SEM sur une base d'une consommation d'un ménage de 4 personne annuel de 120m<sup>3</sup>/an.

L'assainissement collectif sur SEM représente en 2014 :

- 16.3millions de m<sup>3</sup> d'eau traitée sur 1760 km de canalisation
- 177 230 abonnés sur 395 000 habitants environ sur l'agglomération
- 28 stations d'épuration gérées par SEM + 3 gérées par les syndicats de l'eau.

*Ces 3 dernières stations étant à cheval sur plusieurs agglomérations.*

- Une production de 4443 tonnes de boues et rejets, exprimées en tonnes de matière sèche (TMS).

*Evacuées à 100%, 78% sont traitées par compostage et/ou épandage ; 18% incinérées et 4% stockées en centre d'enfouissement.*

- Le curage du réseau, curatif ou préventif, représente en 2014 5% du réseau.

*Ce qui est un peu plus faible que la moyenne nationale*

L'assainissement non collectif représente 6007 installations sur l'agglomération.

Le rôle du service assainissement non-collectif :

- Gérer et accompagner les particulier ou industriels pour la mise en place de leur installation
- Effectuer les contrôles obligatoires (conception, maintenance....)

Au 01/01/2015, le prix moyen pondéré par le nombre d'habitants sur l'agglomération est de **1.925€/m<sup>3</sup> TTC** (TVA à 10%), sur une base de 120m<sup>3</sup> annuel pour un ménage de 4 personnes.

Ce prix est

- en augmentation de 0.8% par rapport à 2014
- Inferieur à la moyenne nationale de 2.24€/m<sup>3</sup> TTC
- Inferieur à la moyenne des agglomérations >100 000 habitants de 2.57€/m<sup>3</sup> TTC

La répartition (page 33-à 36) est de :

- 0.71€ pour SEM = 37%
- 0.75€ pour le délégataire = 39%
- 0.11€ pour les syndicats = 6%
- 0.18€ pour l'agence de l'eau = 9%

- 0.17€ de TVA, taux à 10% = 9%

*A noter que la TVA est passée de 7% à 10% en 2014*

La part de SEM et délégataires représente sur l'agglomération 21.6 millions de recettes en 2014 :

- 8.7 millions ont été déboursés pour des travaux en 2014
- 15 million étaient prévus en 2015

La performance du réseau (page 13) se note via deux barèmes notés sur 120 points :

- La connaissance patrimonial du réseau par commune = 38/120
- La connaissance de la nature et quantité des rejets = 55/120

## 2. Au niveau territorial - communal

### 2.1. Territorial

RLM se situe sur le bassin versant de l'Ondaine :

- 25915 abonnés sur 65429 habitant (hors Saint Victor sur Loire)
- 2333108m<sup>3</sup> traités sur 354km linéaire de canalisation gérées par SEM + 18km gérés par le SIVO
- 5 station d'épuration ; 3 à Saint Victor, 1 à Roche la Molière ; 1 à Unieux (SIVO)
- 864 tonnes de matières sèches évacuées

### 2.2. Communal

Sur Roche la Molière :

- 314701 m<sup>3</sup> facturés pou 4480 abonnés, en baisse de 10000m<sup>3</sup> par rapport à 2013 avec un nombre d'abonnés stable
- 64km de canalisation gérées par SEM, page 51
- 1 station d'épuration ayant une capacité de 3700m<sup>3</sup> jour
- 187 tonnes de rejets stockées au centre d'enfouissement

Des travaux sont en cours sur Roche la Molière pour améliorer les performances sur la commune à la demande de la police de l'eau, page 12

L'indice de la connaissance patrimonial est de 25/120, page 55

L'indice de connaissance des rejets est de 20/120, page 57

*Résultat semblable à la majorité des communes de l'agglomération. Saint Etienne-Saint Chamond et la Fouillouse notamment tirant la moyenne vers le haut.*

Le tarif sur Roche est de **2.08€/m<sup>3</sup> TTC** en 2015. En baisse par rapport à 2014 (2.10€/m<sup>3</sup>).

*Pour info, en 2013, le prix était à 2.03€/m<sup>3</sup> avec une TVA à 7%*

A noter que le prix pratiqué reste communal, et le but de SEM est d'homogénéiser le tarif sur l'ensemble des communes de l'agglomération pour 2026.

La compétence de métropole sur l'assainissement date de 2011, c'est le 4<sup>ème</sup> rapport de ce type. SEM est en attente d'avoir plusieurs années de connaissance du réseau.

Un exemplaire de ce rapport est consultable au secrétariat de la Direction Générale. Les membres du Conseil Municipal ont bien pris connaissance de l'information ci-dessus.

**Délibération n° DEL-2016-03-014**

**Marchés publics - publication de la liste des marchés publics conclus en 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'Article 133 du code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie.

Cette liste sera publiée par voie d'affichage administratif sur le territoire de la commune.

Cette délibération n'est pas soumise au vote. Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de prendre acte de la liste des marchés ci-annexée conclus par la commune pour l'année 2015.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de la liste des marchés ci-annexée conclus par la commune pour l'année 2015.

*Intervention :*

*Mme Hélène Favard demande à connaître les sommes pour chacun des marchés.*

---

**Délibération n° DEL-2016-03-015**

**Comptes administratifs : élection du président de séance pour l'approbation du compte administratif du budget principal et du budget annexe de l'eau**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12 et L 2121-4, il est nécessaire d'élire un président de séance.

La candidature de Madame Annick FAY est proposée et est soumise au vote pour assurer la présidence du conseil municipal pour les votes des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'eau.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la candidature d'Annick FAY.

Les membres du Conseil municipal approuvent à la majorité la candidature d'Annick FAY.

Pour : 24

Abstention : /

Contre : 7

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>		<b>7</b>	

---

**Délibération n° DEL-2016-03-016**

**Budget annexe eau - vote du compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau.

Le compte administratif se résume aux éléments suivants :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 171 345.86 €  
Recettes : 55 840.93 €  
Excédent reporté : 115 935.24

**Investissement :**

Dépenses : 269 821.81 €  
Recettes : 172 627.24 €  
Excédent reporté 231 307.23

**Résultats de clôture de l'exercice 2015 (compris excédents antérieurs):**

Investissement : 134 112.66 €  
Fonctionnement : 430.31 €

Les résultats qui apparaissent au compte administratif 2015 établi par Monsieur Le Maire sont en tous points conformes au compte de gestion 2015 du receveur municipal.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau.

*Interventions :*

*Mme Annick Fay présente les commentaires du compte administratif (cf. annexe 1). Monsieur Ivan Chatel explique que son groupe votera contre les C.A mais s'abstiendra pour le compte de gestion.*

*Mme Pierrette Grange demande ce qu'il en est des forages pour les jardins ouvriers. Monsieur le Maire répond qu'ils recevront des factures Véolia. Les forages n'ont pas fonctionné. Le président a été rencontré.*

Les membres du Conseil municipal approuvent à la majorité le compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau.

Pour : 24

Abstention : /

Contre : 7

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>		<b>7</b>	

**Délibération n° DEL-2016-03-017**

**Budget annexe eau : approbation du compte de gestion 2015**

Après s'être fait présenter le compte de gestion du budget annexe de l'eau de la commune dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés du budget annexe de l'eau ;

Après s'être assuré que le receveur a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal de :

. Déclarer que le compte de gestion du budget annexe de l'eau de la Commune dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

. D'approuver le compte de gestion du budget annexe de l'eau de la Commune, exercice 2015, dressé par le receveur municipal.

Les membres du Conseil Municipal adoptent la présente délibération à l'unanimité.

Pour : 24

Abstention : 7

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>			<b>7</b>

---

### Délibération n° DEL-2016-03-018

#### **Budget principal - approbation du compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif 2015 du budget principal.

Le compte administratif se résume aux éléments suivants :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses :	10 799 458.89 €
Recettes :	12 006 378.90 €
Excédent reporté	553 500.00 €

#### **Investissement :**

Dépenses :	3 364 882.21 €
Recettes :	3 132 240.01 €
Déficit reporté	906 381.99 €

Excédent fonctionnement 2015 : 1 740 420.01 €

Déficit investissement 2015 : - 232 642.20 €

#### **Restes à réaliser dépenses : 469 891.92 €**

Les résultats qui apparaissent au compte administratif 2015 établi par Monsieur Le Maire sont en tous points conformes au compte de gestion 2015 du receveur municipal.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte administratif 2015 de la commune.

#### **Interventions :**

*Mme Annick Fay présente les commentaires (cf. pièce jointe 2).*

*Monsieur Ivan Chatel fait une déclaration (cf. pièce jointe 3).*

*Monsieur le Maire revient sur la création du poste recruté aux ressources humaines qui permet d'avoir une vraie technicité R.H qui n'existait pas en mairie. Son recrutement est tout à fait pertinent. Les charges de personnel sont maîtrisées et optimisées.*

*Madame Annick Fay revient sur les subventions et rappelle que la baisse au 6554 provient de la municipalisation de l'école de musique pour laquelle forcément il n'y a plus de subvention.*

*Pour les travaux de la rue Gambetta Monsieur le Maire explique que le passage SEM a largement retardé le projet.*

*Pour l'aspect communication Monsieur le Maire explique que si on ne se fait pas connaître et si on ne fait pas savoir les actions, on ne sera pas attractif. L'achat de support de communication est un soutien aux associations. L'engagement de communication avec Horizon est pour la durée du mandat et sera négocié par ceux qui géreront la commune en 2020.*

Les membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité le compte administratif 2015 de la commune.

Pour : 24

Abstention : /

Contre : 7

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>			<b>7</b>

**Délibération n° DEL-2016-03-019**

**Budget principal : approbation du compte de gestion 2015**

Après s'être fait présenter le compte de gestion du budget principal de la commune dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés du budget de la commune,

Après s'être assuré que le receveur a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal de :

. déclarer que le compte de gestion du budget principal de la Commune dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

. d'approuver le compte de gestion du budget principal de la Commune, exercice 2015, dressé par le receveur municipal.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la présente délibération.

Pour : 24

Abstention : 7

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>			<b>7</b>

**Délibération n° DEL-2016-03-020**  
**Budget principal : affectation de résultat**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric Berlivet, Maire, rappelle les résultats du compte administratif du budget principal de l'année 2015 à savoir :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 10 799 458.89 €  
Recettes : 12 006 378.90 €

**Investissement :**

Dépenses : 3 364 882.21 €  
Recettes : 3 132 240.01 €

Excédent fonctionnement 2015 : 1 740 420.01 €  
Déficit investissement 2015 : - 232 642.20 €

**Restes à réaliser dépenses : 469 891.92 €**

Il convient d'affecter les résultats suivants :

**Section investissement dépenses**

001 solde exécution reporté : 232 642.20 €

**Section investissement recettes**

1068 excédent de fonctionnement : 1 231 120.01 €

**Section fonctionnement recettes**

002 - excédent reporté : 509 300 €

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal de la commune la séance de ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement,

Madame Annick FAY demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser à :

- appliquer la présente délibération.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à la majorité la présente délibération.

Pour : 24

Abstention : /

Contre : 7

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIÈRE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>		<b>7</b>	

---

**Délibération n° DEL-2016-03-021**  
**Budget principal - vote du budget 2016**

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du conseil municipal sont invités à examiner le budget primitif de la commune pour l'exercice 2016 présenté comme suit :



	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Propositions	11 830 000 €	11 830 000€	5 100 000 €	5 100 000 €

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver le budget primitif de la commune de la Ville de Roche-la-Molière pour l'exercice 2016.

**Interventions :**

*Madame Annick Fay présente le budget primitif (cf. pièce jointe 4).*

*Monsieur Ivan Chatel fait une déclaration (cf. pièce jointe 5).*

Les membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité le budget primitif de la commune de la Ville de Roche-la-Molière pour l'exercice 2016.

Pour : 24

Abstention : /

Contre : 7

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIÈRE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>		<b>7</b>	

**Délibération n°DEL-2016-03-022**

**Budget principal - vote des taux d'imposition 2016**

Conformément à ce qui a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire le 29 février 2016 pour ce qui concerne les taxes locales, il est proposé au conseil municipal de fixer les taux des impôts locaux pour 2016 comme suit :

Taxe d'Habitation :	14.29 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	25.84 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties :	45.64 %

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver, compte tenu du budget 2016 les taux proposés ci-dessus.

**Interventions :**

*Monsieur Yvan Chatel rappelle que les taux sont gelés non pas depuis 2015 mais depuis 2012. Il remercie la municipalité de continuer dans le sens impulsé par l'ancienne majorité.*

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, compte tenu du budget 2016 les taux proposés ci-dessus.

Pour : 31

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIÈRE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		

**Délibération n° DEL-2016-03-023**  
**Budget principal - attribution de subventions annuelles**

Monsieur le Maire expose que plusieurs associations ont, dans leur dossier de demande de subvention pour l'année 2016, demandé une subvention annuelle.

Aussi, après examen des dossiers de demande de subvention, Monsieur le Maire propose les versements ci-annexés.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver ces propositions.

*Intervention :*

*Madame Annick Fay donne un écrit des critères d'attribution. A la question de Madame Danièle Renaudier sur d'autres subventions éventuellement attribuées en cours d'année, il est répondu positivement.*

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces propositions.

Pour : 26

Abstention : 5

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>	<b>2</b>		<b>5</b>

**Délibération n° DEL-2016-03-024**  
**Budget principal - attribution de subventions exceptionnelles**

Monsieur le Maire expose que plusieurs associations ont, dans leur dossier de demande de subvention pour l'année 2016, demandé une subvention exceptionnelle. Aussi, après examen des dossiers de demande de subvention, Monsieur le Maire propose les versements suivants :

DESIGNATION	MONTANT ATTRIBUÉ
CLIP'S	1500 €
FESTI'ROCHE/CIOFF	2000 €
FSE - Collège Louis Grüner - Foyer Socio-Educatif	700 €
Handball club Roche/St-Genest	700 €
HARMONIA	500 €
Harmonie des mineurs	1000 €
Les mômes du Pontin	600 €
Rugby club de Roche la Molière	1000 €
Sou des écoles laïques et publiques de Roche la Molière centre et de la Piotière	1000 €
<b>TOTAL</b>	<b>9000 €</b>

Les dépenses seront prélevées sur le compte 6574 du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver ces propositions.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces propositions.

Pour : 30

Abstention : 1

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		<b>1</b>
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		

**Délibération n° DEL-2016-03-025**

**Budget principal - écoles publiques - subventions pour l'organisation des projets pédagogiques des écoles maternelles et primaires - année scolaire 2015-2016**

Monsieur le Maire propose le versement de subventions pour des projets pédagogiques (dossiers déposés) par les écoles primaires et maternelles des différents groupes scolaires publics, à savoir :

. Ecoles primaires :

COUSTEAU 1	1 120 €
COUSTEAU 2	648 €
PONTIN	1 040 €
COTE DURIEUX	928 €

. Ecoles maternelles :

COUSTEAU	920 €
PONTIN	528 €
COTE DURIEUX	1 000 €
PIOTIERE	494 €

Le montant sera imputé à l'article 6574 du budget de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'attribution de ces crédits.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'attribution de ces crédits.

Pour : 31

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		

**Délibération n° DEL-2016-03-026**

**Subventions aux écoles publiques et privées de la commune pour les activités pédagogiques - année scolaire 2015/2016**

Il a été décidé de regrouper la subvention 1/3 pédagogique et les crédits de transports aux gymnases afin que chaque enseignant puisse avoir plus de latitude dans l'organisation des activités pédagogiques.

L'attribution de cette subvention aux écoles publiques et privées, élémentaires et maternelles s'élève à 30 € par élève tant pour les élèves des écoles primaires que pour ceux des maternelles.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver l'attribution de ces crédits.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'attribution de ces crédits.

Pour : 31

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		

---

**Délibération n°DEL-2016-03-027**

**Budget principal - écoles privées : subventions allouées - contrats d'association**

Monsieur le Maire propose le versement des contrats d'association attribués par convention aux écoles privées élémentaires et maternelles, soit **565 €** par élève.

**ECOLE PRIVEE DE BEAULIEU : contrat d'association 23<sup>ème</sup> année**

**ECOLE PRIVEE ST JULIEN : contrat d'association 22<sup>ème</sup> année**

Conformément au contrat d'association, ces sommes seront versées en faveur des enfants dont les parents résident à Roche la Molière.

Le montant sera imputé à l'article 6574 du budget de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver l'attribution de ces crédits.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'attribution de ces crédits.

Pour : 31

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		

---

**Délibération n°DEL-2016-03-028**

**Budget principal - écoles publiques - crédits fournitures scolaires - année scolaire 2015/2016**

**FOURNITURES**

Il a été décidé de simplifier l'attribution des crédits destinés à l'acquisition de fournitures scolaires dans les écoles publiques, élémentaires et maternelles :

. Ecoles élémentaires et maternelles :  
    . Crédit par élève : 36 €

. Service du RASED : 685 € par site

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver l'attribution de ces crédits.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'attribution de ces crédits.

Pour : 31

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		

---

**Délibération n°DEL-2016-03-029**

**Convention financière d'arrêt de fourniture d'eau industrielle**

Par délibération en date du 16 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé l'arrêt de production d'eau industrielle du SIEP, et la fourniture aux communes concernées.

Afin d'apporter le même service aux utilisateurs privés de l'eau de Loire, il est nécessaire de réaliser quelques travaux de raccordements des anciens réseaux sur le réseau d'eau potable actuel, et de rendre la défense contre l'incendie sur le site d'EMMAUS qui avait pour origine l'eau industrielle.

Le SIEP s'engage à verser à la commune de ROCHE LA MOLIERE la somme de 27 000 € pour réaliser ces prestations, conformément à la convention jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :

- de bien vouloir approuver la convention financière à intervenir avec la commune de ROCHE LA MOLIERE pour un montant de 27 000 €

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant

La recette sera inscrite sur le budget principal 2016 de la commune.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la présente délibération.

Pour : 31

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		

---

**Délibération n°DEL-2016-03-030**

**Sortie de la commune d'Unieux du pôle culture intercommunal**

Le pôle culture du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine, qui regroupe les communes du Chambon-Feugerolles, Fraisses, Saint-Paul-en-Cornillon, Roche la Molière, Planfoy et Firminy (par contrat de co-production pour un spectacle) porte trois opérations : Ondaine jeune public, le festival les Oreilles en pointe et le Cœur de Saison.

Monsieur le Maire informe que :

- La commune d'Unieux a fait valoir sa volonté de sortir de la compétence « pôle culture » du syndicat, dans sa délibération du 30 novembre 2015
- Le Comité syndical a validé cette sortie, par sa délibération du 9 février 2016

Afin que cette sortie devienne effective, Monsieur le Maire expose que l'ensemble des organes délibérants des collectivités membres du syndicat, doivent s'exprimer.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir émettre un avis sur le retrait de la commune d'Unieux au « pôle culture » du syndicat intercommunal de la Vallée de l'Ondaine.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à l'unanimité sur le retrait de la commune d'Unieux au « pôle culture » du syndicat intercommunal de la Vallée de l'Ondaine.

Pour : 31

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		

---

**Délibération n°DEL-2016-03-031**  
**Tarif spectacle complément**

Monsieur le Maire informe que la commune souhaite proposer des petits spectacles à la médiathèque de l'Opsis en contrepartie d'un prix d'entrée symbolique de 1 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le tarif ci-dessus.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité le tarif ci-dessus.

Pour : 24

Abstention : /

Contre : 7

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>		<b>7</b>	

---

**Délibération n°DEL-2016-03-032**  
**Vacataires journée CELLI en Loire samedi 19 mars 2016**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3-1,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de sa mission de professeur relais pour le Conseil Général, le directeur du centre musical de Roche La Molière organise chaque année, une journée de formation intitulée « Celli en Loire ». Le Conseil Général finance cette journée de formation par le biais d'une subvention.

Pour l'organisation de cette formation, il est nécessaire de recruter quatre professeurs vacataires, qui assurent la formation sur cette journée.

Il est proposé de fixer le montant brut journalier de chaque intervenant à 217.04 €.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la présente délibération.

Pour : 31

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		

---

**Délibération n°DEL-2016-03-033**  
**Acquisition à l'EPORA**

Vu l'avis des domaines,

Vu la saisine de l'Epورا en date du 5 février 2016,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'acquisition à l'EPORA de la parcelle suivante :

Parcelle cadastrée AI n°212 (ex-proprétaire, association immobilière de la paroisse Sainte Anne de Lizeron), 168 rue Louis Comte, d'une superficie de 3031 m<sup>2</sup> acquise par l'EPORA le 28 février 2013. Les bâtiments ayant été démolis par l'EPORA, le bien a donc changé de qualification. Il s'agit à ce jour d'un terrain nu.

Cette acquisition intervient dans le cadre de la convention signée le 19 mars 2008 entre EPORA, St Etienne Métropole et la commune de Roche la Molière, laquelle prévoit dans ses articles 1 et 8 que l'EPORA intervient afin de procéder, sur un périmètre défini, à l'acquisition des tenements dégradés du centre-ville de la commune de Roche la Molière, et à la réalisation de travaux de requalification et des études s'y rattachant. La commune doit ensuite procéder au rachat des terrains acquis par l'EPORA, dans un délai de cinq ans au plus tard, à compter de la date d'acquisition par l'EPORA.

Les modalités de revente sont définies à l'article 9 : pour le foncier bâti dégradé, le prix de cession est égal à 60% du prix de revient (soit le prix d'achat des immeubles et les frais accessoires : frais de notaire, de géomètre et autres frais, montant des études techniques, urbaines et architecturales préalables). Dans le cas où l'EPORA aura bénéficié d'un emprunt bancaire pour accélérer la mise en œuvre des opérations, les intérêts correspondants seront intégrés dans le prix de revente.

Le prix de revient de l'opération par l'EPORA est de 812 027.96 € H.T. Le taux de revente 60 % ramène le coût à 487 216.78 euros à laquelle s'ajoute la T.V.A 20 % soit 97 443.63 €. Le prix de la cession payable en un versement comptant à la signature de l'acte s'élève à 584 660.14 euros TTC. Le coût de cette acquisition est inscrit au B.P 2016.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de :

- Approuver l'acquisition de la parcelle AI 212 selon les termes exposés ci-dessus,
- L'autoriser à signer les actes de vente à intervenir.

*Intervention :*

*Madame Pierrette Grange s'interroge sur le coût de l'opération. Il est répondu qu'en effet le site de la paroisse avait été acquis à l'époque à un prix beaucoup trop élevé.*

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la présente délibération.

Pour : 31

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIÈRE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		

---

**Délibération n°DEL-2016-03-034**

**Ilot Cousteau parcelle cadastrée AI 212 rue Louis Comte**

Vu l'avis des domaines en date du 8 mars 2016,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°2015-03-031 le Conseil Municipal dans sa séance du 21 Mars 2015 avait approuvé le cahier des charges de cession du terrain de la parcelle AI 212 site rue Louis Comte.

L'appel à candidature a été lancé le 1 avril 2015. La date limite de remise des offres était fixée au 15 juin 2015.

A cette date, 3 candidats ont déposé une offre, après étude de ces dernières et l'audition des candidats le 26 juin 2015, le groupe ATRIUM PROMOTION a été retenu. Ce dernier a confirmé par courrier son accord en date du 3 JUILLET 2015.

Le projet d'Atrium comprend la création d'un bâtiment collectif destiné à la vente de 23 logements du T1 au T4 sur une emprise foncière portant sur la parcelle AI 212.

Sur cette même parcelle sera édifié un second bâtiment de 7 logements dans un concept d'habitat solidaire conformément au cahier des charges. L'ensemble de ces logements représente une surface de 2122 m<sup>2</sup>. La surface foncière de la parcelle AI 212 est de 3031 m<sup>2</sup>.

Ces opérations ont fait l'objet d'un seul permis de construire PC n° 04218915L0027.

Le prix de vente pour le projet du groupe ATRIUM est de 315 000 euros TTC pour les 3031 m<sup>2</sup> de la parcelle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Approuver le projet de cessions tel qu'exposé ci-dessus
- L'autoriser à signer les actes de vente à intervenir

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le projet de cessions tel qu'exposé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente à intervenir.

Pour : 31

Abstention : /

Contre : /



LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		

**Délibération n° DEL-2016-03-035**

**Fusion école élémentaire du centre et l'école élémentaire Cousteau**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la demande de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en Novembre 2015 et, suite à de nombreuses réunions de concertation tant avec les parents d'élèves, que les directeurs d'école élémentaire depuis cette date, il a été proposé par le service de l'Inspection Académique la réorganisation scolaire des écoles élémentaires du Centre et élémentaires Cousteau.

Cette réorganisation a fait l'objet d'une consultation auprès du comité technique spécial départemental le 29 janvier 2016 puis du conseil départemental de l'éducation nationale du 4 février 2016.

Par courrier en date du 5 février 2016, Monsieur l'Inspecteur Académique confirme après consultation de ces instances la fusion des deux écoles citées précédemment. Cette fusion entraînera la constitution d'un seul ensemble intitulé « école élémentaire Centre et Jean Yves Cousteau »

Vu l'article L 212-1 du code de l'Education et l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales, il est proposé aux membres du Conseil de se positionner sur cette fusion et de créer au centre-ville un seul ensemble élémentaire intitulé « école élémentaire Centre et Jean-Yves Cousteau ».

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir voter cette proposition.

***Intervention :***

*Monsieur Yvan Chatel explique que son groupe va s'abstenir sur cette délibération. Effectivement il y a une baisse des élèves sur Roche la Molière, mais il déclare qu'il n'y a pas assez de garanties apportées par l'Education Nationale.*

*Monsieur le Maire explique que le service public est préservé mais que l'on subit et que l'on n'est pas toujours d'accord sur la façon de faire de l'Education Nationale.*

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Pour : 24

Abstention : 7

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
<b>ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
<b>UNIS POUR NOTRE CITE</b>	<b>7</b>			<b>7</b>

## QUESTIONS DIVERSES

### INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE AU SUJET DE L'ENTREPRISE STAUB

*Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré les actionnaires pour demander des garanties pour les 59 personnes concernées. L'entreprise a fait le choix de rationaliser et de tout rapatrier dans le Nord. Il y aura un fort accompagnement des employés qui choisissent de ne pas se délocaliser car forte image de marque. Mais quand une entreprise perd, on est tous perdants. Le maire assure qu'il sera vigilant pour les salariés.*

**1/ Suite aux problèmes de sécurité sur la RD3, vous aviez annoncé la mise en place de solutions. Aujourd'hui nous n'avons aucune nouvelle de l'adjoint à la sécurité depuis des mois. Aucune solution n'est apparue dans le budget 2016. Qu'en est-il des propositions et des réunions auxquelles nous devons partager ?**

*Monsieur Gilles Reynaud répond :*

*Pour rappel, on a alloué en 2015 un budget pour la RD3 dans le but d'avoir une étude sur l'ensemble de l'axe en partant du Pontin pour finir à hauteur du Sagnat c'est-à-dire dans les limites entrées d'agglomération de la commune (défini par les panneaux entrée et sortie de Roche La Molière).*

*J'ai proposé alors une ou plusieurs réunions de travail pour définir le cahier des charges.*

*Mais dès fin du premier semestre 2015, St Etienne Métropole dans le cadre de son évolution en communauté urbaine (effective en janvier 2017) prévoit une remontée de compétences de la voirie : sous quelle forme, quelle partie de voirie concernée, etc.... ?*

*Monsieur Gaël Perdriau lors de l'information n'a pu définir clairement la remontée de compétences puisque c'était toujours en discussion avec les 45 Maires de Saint-Etienne Métropole.*

- *Malgré tout, nous commune de Roche la Molière, nous ne sommes pas restés sans rien faire, vous avez pu découvrir des réalisations de trottoirs Boulevard Blaise Pascal pour sécuriser les collégiens du centre Bourg qui rejoignent le collège à pied...*
- *Les travaux de rafraîchissement de la signalisation*
- *Le résultat du comptage d'ol, fait état de 12 osovl/jour au niveau du Pontin*
- *Le 11 novembre, nous avons rencontré le Préfet ainsi que le major en janvier pour la sensibilisation à l'augmentation croissante du trafic.*

*Madame Pierrette Grange demande si la proposition des riverains vers le cimetière est toujours d'actualité. Monsieur Gilles Reynaud répond que cette dernière sera intégrée.*

La séance est close à 22h15